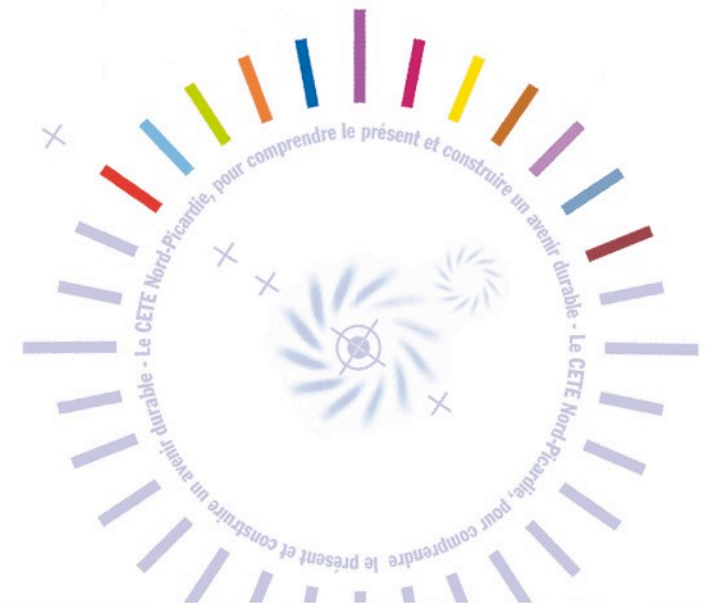


pour comprendre le présent et construire un avenir durable

Personnes à Mobilité Réduite L'accessibilité aux arrêts de bus



PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

Une directive Européenne 2001/85/CE et une loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (dite loi handicap)

En matière de transport : d'ici le 11 février 2015, les services de transport collectifs devront être accessibles.

PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

Bus et autocars accessibles : beaucoup de personnes concernées

=> les personnes handicapées

=> les personnes à mobilité réduite temporaire

Toutes ces personnes sont regroupées sous le terme PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

**Les grandes nouveautés introduites par la loi du 11
Février 2005**

**=> la prise en compte de tous les handicaps, qu'ils
soient moteurs, visuels, auditifs, mentaux,
cognitifs ou psychiques**

**=> le traitement de l'intégralité de la chaîne de
déplacement**

=> l'obligation de résultat

PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

**Les grandes nouveautés introduites par la loi du 11
Février 2005**

=> les délais

- **Pour la planification des investissements dans les transports collectifs : février 2008 (schéma directeur d'accessibilité)**
- **Pour la réalisation : février 2015**

Des cas de dérogations sont possibles

PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

**Les grandes nouveautés introduites par la loi du 11
Février 2005**

=> la mise en place d'un service de substitution dans les 3 ans suivant l'approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité si le service régulier ne peut être accessible

=> la mise en place d'une procédure de « dépôt de plainte »

PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

Des obligations nouvelles selon le type de handicap

=> handicap moteur

La pente doit être de 5% maximum.

=> handicap visuel

Insister tout particulièrement sur les besoins de contraste

PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

Des obligations nouvelles selon le type de handicap

=> handicap auditif

Les informations sonores doivent être doublées d'informations visuelles, délivrées sous la forme adaptée à la situation et immédiatement compréhensible par les personnes concernées

PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

Des obligations nouvelles selon le type de handicap

=> handicap mental cognitif et de communication

Veiller à la simplicité des contenus de communication

Le recours aux pictogrammes

PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

Des obligations nouvelles sur les pictogrammes à prendre en compte

Cinq pictogrammes représentent l'ensemble des personnes à mobilité réduite. Il conviendra de les utiliser sans les modifier et en respectant les domaines d'emploi



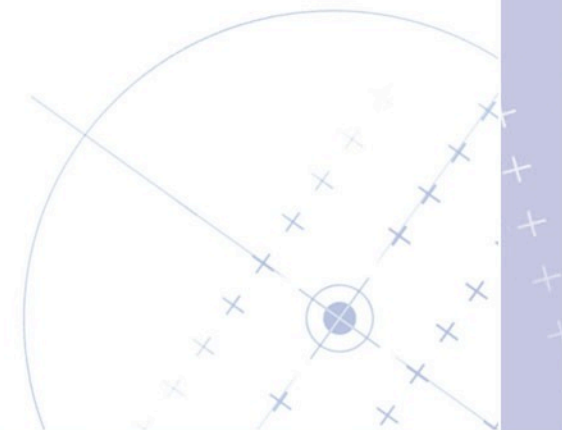
PMR

L'accessibilité aux arrêts de bus

Les nouvelles obligations selon les équipements

Toutes les nouvelles obligations en matière d'équipements des véhicules de classe I, II, III, A ou B sont répertoriées par le CERTU dans son « Additif au guide méthodologique publié en août 2001 »

http://www.certu.fr/fr/_Syst%C3%A8mes_de_transports-n26/Techn



Quelques exemples d'aménagements

Exemple de Gohelle en Artois



Vue d'ensemble

- L'autobus stationne le long de la bordure du quai bus, réduisant ainsi au maximum la lacune entre le plancher et le trottoir. Les trois portes du bus (avant/ centrale/ arrière) bénéficient du quai surélevé.



Vue en porte centrale

- Lorsqu'une personne en fauteuil roulant souhaite monter à bord, le conducteur déploie, depuis son poste de conduite, une palette électrique en porte centrale.
- Le quai surélevé à 20 centimètres permet ainsi de réduire au minimum la pente à franchir sur la palette



Vue en porte avant

- Grâce à un franchissement aisé, les opérations de montée et descente des voyageurs sont sécurisées (moins de risque de chute) et plus rapides.
- Pour un accostage optimal, le conducteur se repère grâce à une bande blanche sur le quai (voir partie 2.2).

Quelques exemples d'aménagements

Exemple de Laon

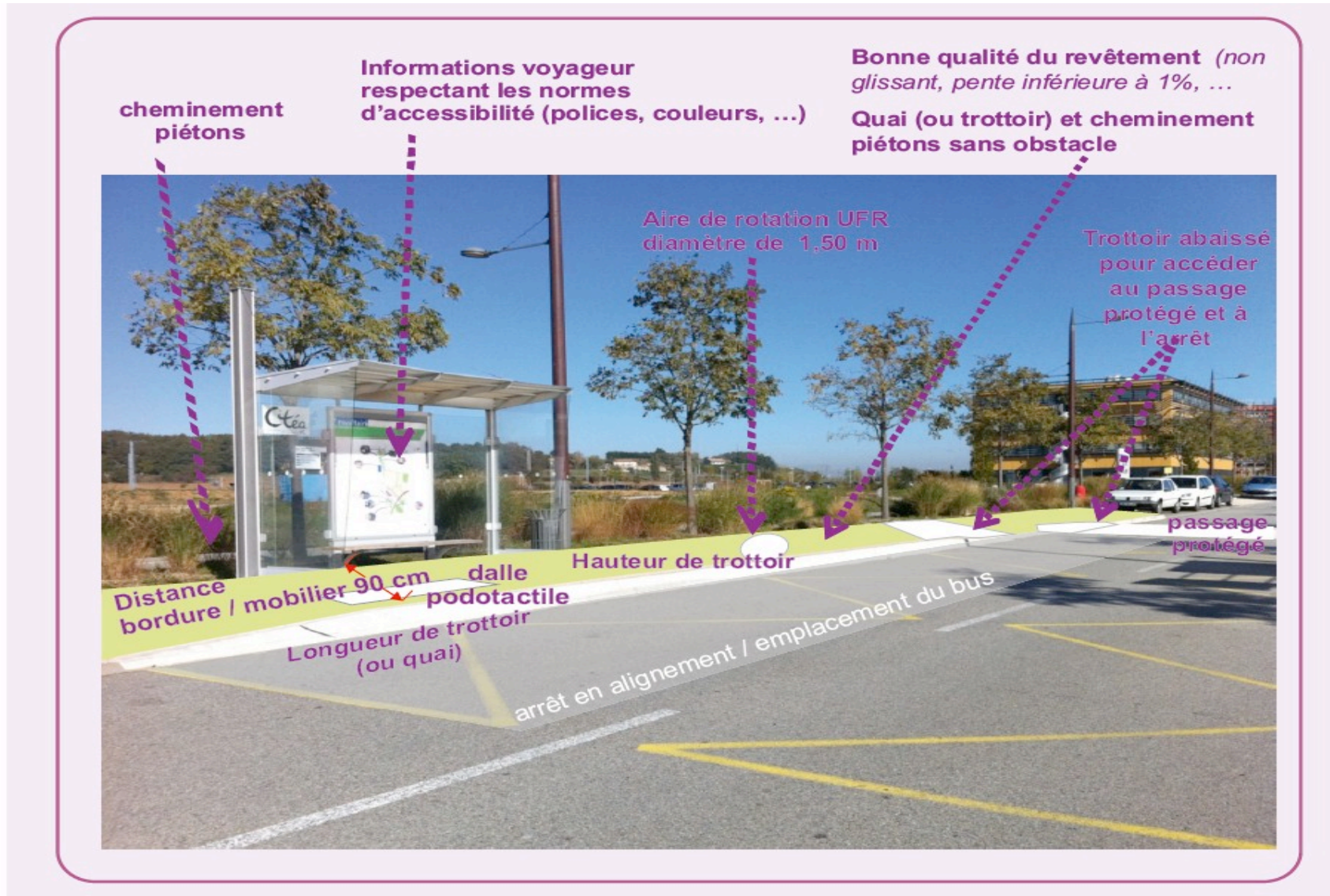


Pour compléter l'aménagement des arrêts de bus, des modifications ont été réalisées dans chaque station du Poma et dans certains bus de la flotte des TUL : **les valideurs de titres ont été abaissés** pour faciliter le compostage des tickets par les personnes en fauteuil roulant.



Quelques exemples d'aménagements

Exemple d'un arrêt accessible aux PMR à Valence Romans (février 2011)



pour comprendre le présent et construire un avenir durable

Personnes à Mobilité Réduite L'accessibilité aux arrêts de bus

